

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-  
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 10 JUILLET 2020 PAR WEBCONFÉRENCE**

---

**PRÉSENTS :**

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M<sup>me</sup> Danielle Boucher
- M<sup>me</sup> Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M<sup>me</sup> Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M<sup>me</sup> Marielle Philibert
- M<sup>me</sup> Marianne Talbot

**ABSENTS :**

- M<sup>me</sup> Diane Jean
- M<sup>me</sup> Sophie Lefrançois
- M<sup>me</sup> Suzanne Petit
- M. Julien Poitras
- M. Pierre Tremblay

**INVITÉE :** M<sup>me</sup> Marie-Michèle Fontaine, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR**

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 32.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Deux sujets sont à l'ordre du jour, à savoir « Repositionnement de la Direction clinique du nouveau complexe hospitalier » et « Autorisation d'affichage et comité de sélection pour le poste de directeur général adjoint – nouveau complexe hospitalier ».

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-07-01** concernant **L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**Adoptée à l'unanimité**

## **3. REPOSITIONNEMENT DE LA DIRECTION CLINIQUE DU NOUVEAU COMPLEXE HOSPITALIER**

Le président-directeur général explique les raisons ayant guidé la décision de repositionner la Direction clinique du nouveau complexe hospitalier. En effet, le départ à la retraite du directeur actuel, l'importance du projet, les consultations effectuées notamment auprès de l'équipe du projet, de la Société québécoise des infrastructures et de la firme Health Care Relocations ont permis de constater que la gestion du projet devait être consolidée et que les notions d'autorité et d'imputabilité étaient à clarifier afin d'améliorer le processus de prise de décision, et ce, afin d'assurer la réalisation du projet dans le respect des échéanciers et des coûts puis de faire face aux nombreux défis qui en découlent.

Il explique également que depuis l'automne 2019, un poste temporaire de directrice de la transformation clinique a été créé, assurant la transition pour l'ouverture du centre intégré de cancérologie, lequel est financé pour une période d'une année. Il y avait également lieu de réfléchir à une solution pour pérenniser ce poste jusqu'à la fin du projet.

Il présente le nouvel organigramme qui a été approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, où le projet du nouveau complexe hospitalier sera sous la gouverne d'un directeur général adjoint, pour une période transitoire de 2 à 3 ans, financé à partir du budget du poste de directeur général adjoint soutien et administration actuellement vacant. Il explique par ailleurs que l'établissement s'est engagé à revenir à une structure de poste traditionnelle vers la fin du projet. Aussi, l'abolition du poste de directeur clinique du nouveau complexe hospitalier permet d'assurer le financement du poste temporaire de directrice de la transformation clinique.

En réponse aux questions des administrateurs, le président-directeur général explique que les titres d'emplois de l'équipe de gestionnaire du projet du nouveau complexe hospitalier ont été harmonisés, que les directions qui étaient sous la gouverne de la Direction générale adjointe soutien et administration relèveront du bureau du président-directeur général, comme actuellement, et que dépendamment du profil de la personne qui sera retenue pour occuper le poste de directeur général adjoint – nouveau complexe hospitalier, une direction clinique ou de soutien expert y sera greffée. Il confirme également

que la proposition a été bien reçue à l'interne, tant par l'équipe en place, le directeur clinique du nouveau complexe hospitalier actuel que les membres du comité de direction.

#### **4. AUTORISATION D’AFFICHAGE ET COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – NOUVEAU COMPLEXE HOSPITALIER**

La directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, M<sup>me</sup> Marie-Michèle Fontaine, explique le processus visant à obtenir les autorisations ministérielles requises pour l'ouverture du poste de directeur général adjoint – nouveau complexe hospitalier et la formation du comité de sélection. Elle présente également le projet de résolution. Un suivi du processus de dotation sera assuré au comité des ressources humaines et des communications et une nomination par le conseil d'administration pourrait avoir lieu vers la mi-septembre.

Après avoir apporté une modification à la composition du comité de sélection, la résolution suivante est adoptée.

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-07-02**

concernant

LA DEMANDE D’OUVERTURE DU CONCOURS

POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – NOUVEAU COMPLEXE HOSPITALIER

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général adjoint, soutien et administration;

CONSIDÉRANT la vacance anticipée du poste de directeur clinique du nouveau complexe hospitalier;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la modification du poste de directeur général adjoint, soutien et administration en un poste de directeur général adjoint – Nouveau complexe hospitalier pour une période transitoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de directeur général adjoint – Nouveau complexe hospitalier;

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et la modification du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors cadre des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux*, les directeurs généraux adjoints sont assujettis à la section 1 du chapitre 2 portant sur la sélection, la nomination et l'engagement du directeur général, et ce, en faisant les adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit autoriser qu'une demande soit faite auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, afin que le CHU de Québec-Université Laval soit autorisé à procéder à l'ouverture du concours du poste de directeur général adjoint – Nouveau complexe hospitalier;

CONSIDÉRANT que selon l'article 10 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors cadre des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux*, le comité de sélection doit être formé de 5 membres dont 3 sont désignés par le conseil d'administration et 2 par le ministre;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser qu'une demande soit faite auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, afin que le CHU de Québec-Université Laval soit autorisé à procéder à l'ouverture du concours du poste de directeur général adjoint – Nouveau complexe hospitalier, dans les plus brefs délais;
- De désigner 3 membres du comité de sélection, soit :
  - Monsieur Martin Beaumont, président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval;
  - Madame Marie-Michèle Fontaine, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques CHU de Québec-Université Laval;
  - Monsieur Michel Bergeron, membre du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval (n'est pas à l'emploi d'un établissement de la santé et des services sociaux);
- De recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux de nommer sur le comité de sélection les 2 personnes suivantes qui le représenteront :
  - Madame Caroline Bourgeois, vice-présidente à la gestion de projets Est du Québec de la Société québécoise des infrastructures;
  - Madame Lucie Grenier, présidente-directrice générale adjointe du CHU de Québec-Université Laval.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-07-03**

concernant  
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 14 h.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal adopté le 5 octobre 2020**

**Résolution numéro CA 2020-10-03**

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Gaston Bédard  
Président

Original signé par :

\_\_\_\_\_  
Martin Beaumont  
Secrétaire